

## ***SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021***

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, ~~BROUXEL Claire~~, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absente excusée : Mme BROUXEL Claire

Secrétaire : TIERLE Jean-Paul

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 8 juillet 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux,

Elle invite la Société ABO WIND à échanger et présenter une nouvelle fois le projet éolien des Communes de Boisset, Saint-Mamet et Vitrac.

#### **Projet Eolien** :

Madame le Maire demande si le projet d'installation de mâts sur Vitrac est viable sans les avis favorables des communes de St Mamet La Salvetat et Boisset,

Monsieur Alexander FREDJ et sa collaboratrice indiquent aux membres du conseil municipal que la Commune de Boisset ne suit plus ce projet et pour la Commune de Saint-Mamet, les avis sont partagés. Il est précisé que ce sont les études de faisabilité qui répondront à cette question. Une visite du parc éolien de « La Luzette » a eu lieu le 11 juin dernier afin de mieux appréhender ce qu'est un parc éolien.

Pour la Commune de Vitrac, il pourrait y avoir entre 3 et 6 éoliennes sur le site de 12 à 24 méga watts, soit l'alimentation de 12000 à 24000 personnes

Les contraintes environnementales, couloir aérien, captages d'eau, ont été analysés, et semblent ne pas poser de problème pour cet éventuel projet. Les accès seraient toutefois à renforcer.

Les études et le renforcement de ces accès sont à la charge de la Société ABO WIND, qui proposera une validation du projet au vu du résultat des études réalisées en amont.

Les intervenants expliquent que la procédure d'investigation dure environ 4 mois et nécessite en amont la réalisation de certains documents entre la mairie et la société. Elle se décompose comme suit :

- Promesse de bail qui est un accord des propriétaires, à savoir la commune, document obligatoire pour le lancement de l'étude et qui encadre les loyers, l'indemnité versée aux propriétaires, détaille les conditions de démantèlement et de remise en état des terrains ou renouvellement du parc et l'obligation d'enlèvement des fondations  
Celle-ci est valable 6 ans, renouvelable par 2 fois 3 ans. Le bail emphytéotique quant à lui est de 22 ans et peut se prolonger jusqu'à 32 ans.  
Le loyer pour une éolienne de 4 méga watt est de 10 000.00 Euros par an environ, auquel s'ajoute une rémunération pour le survol des pâles.  
Des servitudes aériennes (survol des pâles) et souterraines (passage des câbles) sont également à mettre en place de manière permanente et une servitude de manière temporaire pour la construction.  
Une indemnisation de la coupe de bois correspondant à une estimation de la perte est également nécessaire. Ce déboisement pourrait s'étendre du 10 000.00 m<sup>2</sup>. Il est à noter que l'ONF récupère 10 % des loyers.
- La convention d'autorisation communale : pour l'emprise des chemins qui est environ de 4.50 mètre pour la bande roulante et un dégagement de 6 mètres, mais également pour l'emprise en aérien et en souterrain.  
Un état des lieux est effectué, avec constat d'huissier, en amont et en aval du chantier ; il en est de même en cas de démantèlement.  
L'idéal serait que le mat de mesures puisse être installé au printemps 2022, la commune étant invitée à délibérer en octobre, lors du prochain conseil municipal.

Viennent ensuite l'instruction pour une durée approximative de 10 mois et pour terminer la construction et le raccordement sur 6 à 12 mois.

Des questions ont été posées sur les différents points du projet, notamment sur le démantèlement et l'impact visuel.

Une information du public sera effectuée.

### **Délibération 2021-022 : Décision Modificative n°1 : Réajustement crédit pour le paiement du capital des emprunts**

Madame Le Maire rappelle que lors du vote du budget prévisionnel 2021, les membres du Conseil Municipal avaient prévu de réaliser un emprunt pour le paiement des travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg, emprunt non réalisé lors du vote du budget.

Le montant des intérêts a été estimé approximativement et noté dans le budget, mais pas celui du capital ; il convient donc de procéder à cette régularisation de la manière suivante :

#### **COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
16	1641	OPFI	Emprunt	+ 2 600.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	

### **COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
20	2088	34	Achat d'un fonds de commerce	- 2 600.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

### **Délibération 2021-023 : Décision Modificative n°2 : Régularisation facture d'eau erronée établie au Nom de Monsieur FABREGUES Abel au lieu du Gaec de Roulon (Année 2019)**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une erreur de facturation de l'eau qui avait été établie au nom de Monsieur FABREGUE Abel au lieu du Gaec de Roulon en 2019. Monsieur FABREGUE n'ayant pas payé, le montant a été prélevé sur sa retraite, et doit lui être remboursé par le biais d'une annulation de facture, opération non prévue au budget primitif 2021. Il convient donc de procéder au virement de crédits suivant :

### **COMPTES DEPENSES – SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
67	673		Titre annulé sur exercice antérieur	+ 240.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	

### **COMPTES DEPENSES – SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
022	022		Dépenses imprévues	- 240.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

### **Délibération 2021-024 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les travaux d'installation d'équipements de télésurveillance sur le réseau d'eau potable et les travaux liés à la pose, fourniture d'un pack de chloration pompe doseuse sur tout le réseau de distribution eau potable.**

Madame Le Maire rappelle que la Commune de Vitrac souhaite améliorer et sécuriser le fonctionnement du réseau d'eau potable en procédant à l'installation d'équipement de télésurveillance sur ce réseau (y compris les compteurs).

Madame Le Maire indique également que suite aux remarques de l'ARS, la Commune de Vitrac doit procéder à la mise en place d'un pack de chloration pompe doseuse électromagnétique sur

l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable. Ce procédé a pour but de supprimer les bactéries qui peuvent se développer dans toutes les canalisations de la Commune.

La première opération répond aux objectifs suivants :

- Faciliter l'exploitation du réseau eau potable de la Commune (télésurveillance)
- Améliorer les rendements des réseaux eau potable en améliorant la réactivité d'intervention des agents techniques communaux

La deuxième opération cible un meilleur rendu des résultats d'analyse où les critères bactériologiques peuvent être moins conformes en période de sécheresse, ou à l'inverse, suite à une période de grandes précipitations.

La Commune a fait appel aux services de l'Agence Technique Départementale du Cantal (CIT) pour l'assistance à la Maîtrise d'ouvrage.

La demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne porte sur les 2 projets qui vous sont déclinés ci-dessus.

Ces travaux seront prévus aux budgets 2021-2022 pour un montant de 73 105.00 Euros HT.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| - Adour Garonne 50 %          | 36 552.00 Euros |
| - DETR 30 %                   | 21 932.00 Euros |
| - Fonds propres de la commune | 14 621.00 Euros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les deux projets liés au réseau de distribution d'eau potable (installation d'équipement de télésurveillance et pose fourniture d'un pack de chloration pompe doseuse),
- Approuve le plan prévisionnel de financement décrit ci-dessus,
- Décide de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

### **Délibération 2021-025 : Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage avec « Cantal Habitat » pour le projet d'extension de la Salle Polyvalente et l'aménagement extérieur de cette même zone**

Madame Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle a sollicité « Cantal Habitat – Office Public de l'Habitat du Cantal » pour participer, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à l'extension de la Salle Polyvalente et à l'aménagement extérieur, ainsi qu'à la rénovation énergétique de la salle actuelle, sise sur la parcelle cadastrée AO 2076, d'une surface de 2096 m<sup>2</sup>.

Elle indique que les conditions d'intervention de « Cantal Habitat » dans ce cadre sont définies dans le projet de convention dont elle donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de confier à Cantal habitat – Office public de l'Habitat du Cantal, l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention qui régira les conditions de son intervention

L'Association « Vent de la Châtaigne », collectif contre l'éolien, demande un rendez-vous avec les élus ; Madame le maire propose de les rencontrer le jeudi 23 septembre prochain à 10h30.

**Délibération 2021-026 : Décision Modificative n°3 : Remboursement de l'emprunt de 114 000.00 €uros par anticipation, emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour l'Aménagement de la traverse du Bourg**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'Aménagement de la traverse du bourg de la commune il avait été nécessaire de contracter un emprunt pour le règlement des factures, dans l'attente du versement des subventions par les différents organismes. A ce jour, les subventions étant encaissées, le remboursement par anticipation est possible.

Il convient donc de procéder au virement de crédits suivants :

**COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt	+ 114 000.00 €uros
21	2152	31	Aménagement de la traverse du bourg	- 10 600.00 €uros
20	2088	34	Acquisition d'un fonds de commerce	-12 400.00 €uros
			<b>TOTAL</b>	91 000.00 €uros

**COMPTES RECETTES – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt	91 000.00 €uros
			<b>TOTAL</b>	

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

**Délibération 2021-027 : Décision Modificative n°4 : Virement de crédit pour le remboursement des intérêts liés au remboursement de l'emprunt de 114 000.00 €uros par anticipation, emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour l'Aménagement de la traverse du Bourg**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'Aménagement de la traverse du bourg de la commune il avait été nécessaire de contracter un emprunt pour le règlement des factures, dans l'attente du versement des subventions par les différents organismes. A ce jour, les subventions étant encaissées, le remboursement par anticipation est possible. Le montant des intérêts de 83 €uros n'ayant pas été intégré dans le budget,

Il convient donc de procéder au réajustement de crédits suivant :

## **COMPTES DEPENSES – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
66	66111		Intérêts des emprunts	+ 30.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 30.00 Euros</b>

## **COMPTES DEPENSES – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
022	022		Dépenses imprévues	- 30.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	<b>- 30.00 Euros</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

### **Rentrée scolaire 2021 :**

Le RPI Vitrac/Marcoles/Saint-Antoine compte 34 élèves dont 16 domiciliés à Vitrac. Une nouvelle famille s'est installée dans le bourg et abonde l'école de 2 nouveaux élèves Madame Mélanie BLONDEL, directrice de l'Ecole de Vitrac, en accueille 15, dont deux nouveaux enfants.

Madame Laurence LIAUZU, quant à elle, a pris ses fonctions à l'Agence Postale Communale, tout en conservant la garderie scolaire matin et soir et la gestion des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Cette dernière demande une formation sur les bases de l'informatique, formation qui sera dispensée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Elle assurera également l'animation d'un atelier intergénérationnel, dont les détails seront définis avec le CCAS lors de sa réunion du 14 septembre prochain.

### **Personnel communal :**

Monsieur Jean-Charles GUIBERT demande à bénéficier de ses droits à la retraite pour un départ le 31 mars 2022. Entre les congés non encore pris et son Compte Epargne Temps, un décompte sera fait afin de connaître la date à laquelle il arrête réellement.

Une réunion est programmée le jeudi 16 septembre à 20h00 afin de réaliser la fiche de poste relative à l'embauche d'un futur agent technique pour pouvoir en effectuer la publication.

### **Travaux en cours :**

\*Sanitaires école : L'ouverture de la porte dans le local de l'ancienne remise a été réalisée dans l'été. Un autre WC adulte a été installé dans les anciens sanitaires en attendant que les travaux soient terminés. Un retard a été pris en raison de la rupture de matériel chez certains fournisseurs.

Une réunion de la commission travaux sera programmée dès réception du matériel.

\*Voirie : Tous les travaux sont réalisés dans les délais. Une remarque a été faite au niveau de Labrunie, au niveau des fossés Route de Fontanges, et l'entreprise en sera informée.

Madame Le Maire demande à chaque conseiller de faire le point sur les éventuels problèmes d'élagage autour de chez eux, ou rencontrés sur leurs trajets habituels, afin de pouvoir établir les zones d'intervention.

\*Raccordement eau chez Mr LAVERGNE Guy : Monsieur LAVERGNE Guy, a demandé à la commune la réfection de la conduite de l'eau, conduite existante mais dont le diamètre est trop petit. Plusieurs devis ont été demandés aux Entreprises DILHAC, PLASSARD, GUIBERT, et LAPIERRE, sans réponse à ce jour. Une nouvelle entreprise, MGTP Maxime LAVERGNE, est installée à Roannes-Saint-Mary, et peut être contactée.

Une relance sera faite afin de pouvoir effectuer ces travaux au plus tôt.

\*CRPF projet « Piste forestière » : La Commune a reçu deux devis, un de l'Entreprise MEALLET pour un montant de 16 062.60 Euros TTC et un de l'Entreprise LAPIERRE pour un montant de 32 254.00 Euros.

La commune va demander des explications sur cet écart et ouvrira un nouveau débat sur ce projet

### **Questions diverses**

\*Office National des Forêts : La Collectivité a reçu plusieurs avis mentionnant diverses sommes à percevoir, pour un montant total de 7 243.00 Euros. Un prévisionnel avait été fait pour une somme de 5 000.00 Euros au budget 2021.

Madame Le Maire a demandé des explications sur ces différentes sommes.

\*Dossier Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les difficultés financières importants de cette entité. Une réunion a eu lieu à Marcolès pour présenter les solutions possibles, sur lesquelles les maires doivent se prononcer :

- le gage de solidarité consistant à prendre 200 000.00 €uros aux Communes, solution qui doit être unanime au niveau des communes, donc non retenue
- la seconde solution serait de prendre 80 000.00 €uros aux communes sur le FPIC ce qui ferait perdre plus à la Commune de Vitrac, d'où une position négative de la part du Conseil Municipal de Vitrac. Pour cette solution, il convient que les 2/3 des communes y soient favorables pour qu'elle soit adoptée

Une explication à cette situation :

- Des projets d'investissement importants portés par chacune des 4 anciennes entités
- Des frais importants dans le cadre de la petite enfance au niveau coût de fonctionnement des bâtiments et du personnel
- Des loyers non perçus avec la crise sanitaire
- Des projets engagés sans retour des recettes (loyers) Ex Société Mecatheil,

D'autres pistes de réflexion sont en cours :

- Une nouvelle fiscalité sur la zone GEMAPI qui serait de 12.00 Euros environ par foyer
- Une augmentation de la redevance ordures ménagères...
- Nouveau produit financier au niveau de la taxe foncière
- Nouvelle fiscalité pour les entreprises plus équitable

\*Eau : Sur les deux analyses reçues l'une présente une qualité non satisfaisante.

Cette situation pourrait être réglée dès que le dispositif d'installation d'équipement de télésurveillance des captages et la pose de pack de chloration sera effectuée. Le dossier administratif est en cours de réalisation.

\*Captage de Fontanges : Du désherbant a été pulvérisé autour du captage de Fontanges. Madame Le Maire va contacter Cantal Ingénierie et territoire afin de voir ce qui peut être fait pour régler ce problème.

\*Construction d'un bâtiment professionnel : Suite à la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 17 août dernier, statuant sur le projet de construction de Mr FLORY Didier, le pétitionnaire a reçu un avis favorable.

\*CLOUD : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de la Société JVS Mairistem fournisseur des logiciels de la mairie (comptabilité, personnel, population, élections, emprunts...) pour avoir un système d'hébergement à l'extérieur (le Cloud), et du fait des constantes évolutions en la matière. Les contrats sont d'une durée de 3 à 5 ans et celui en cours arrive à son terme.

De plus, une nouvelle nomenclature budgétaire doit être installée pour 2024, et peut être mise en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le changement peut se faire fin 2021 pour un règlement 2022, la dépense budgétaire n'ayant pas été prévue sur le budget 2021.

Elle donne les montants des devis :

- Le passage en « Cloud » et le transfert de la maquette actuelle M14 en M57 s'élèvent à 2 148.00 Euros TTC, payable une seule fois.
- Le forfait annuel pour les logiciels « Cloud » est de 3 996.00 Euros TTC sur une durée de 5 ans, au lieu de 3 220.00 Euros par an, payés actuellement.

Cette nouvelle formule sera actée, avec une mise en place d'ici la fin de l'année et un règlement en 2022.

\*Déplacement poteau EDF : Monsieur LAVERGNE Guy, acquéreur de la maison GINESTE, demande le déplacement du poteau EDF afin de pouvoir élargir son entrée. Le déplacement reste à sa charge pour un montant de 1 128.00 Euros, la commune n'ayant rien à payer.

\*Demande de miroir par Mme MARTY Germaine au Serieys : Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Madame MARTY Germaine quant à la pose d'un miroir afin d'améliorer la visibilité pour accéder à la voie publique. Un devis a été demandé à la Société Signaux Girod et s'élève à 369.22 euros TTC.

\*Pluvial de Monsieur GOUZOU à Labrunie : cette personne sera recontactée afin de pouvoir programmer les travaux.

\*Aménagement et sécurisation du Bourg : La subvention DETR ayant été versée à la commune, pour un montant de 42 941.28 Euros, l'emprunt de 114 000.00 Euros, contracté par la commune dans l'attente du versement des subventions, pourra être remboursé.

\*Composteur : L'installation d'un composteur est à l'étude ; il pourrait être installé vers les poubelles du lavoir. Monsieur Bonnet membre de la commission se charge de la commande.



\*Logement communal au-dessus de l'école : Mme SERVANT Aurélie, locataire du 2<sup>ème</sup> logement au-dessus de l'école nous fait part de son départ au 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Elle propose de laisser les meubles de cuisine et de salle de bain installés par ses soins, et, en contrepartie, demande à ne pas payer de loyer pour le mois d'octobre. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

Les deux logements de l'école seront ainsi libres à compter de novembre.

\*Tour du Cantal cadet : Une étape du Tour du Cantal Cadets passera à Vitrac, vers le « Trou du Diable », le dimanche 12 septembre 2021.

\*Alarme de l'Ecole : Madame Mélanie BLONDEL, enseignante à Vitrac, nous signale un défaut de fonctionnement au niveau de l'alarme de l'école. La Société SOCOTEC s'est rendue sur place.

Une vérification annuelle, avec celle de la Salle polyvalente, par la Société Socotec s'élève à 168.00 Euros TTC, par établissement.

Le devis est validé pour l'école, la vérification de celle de la salle polyvalente pouvant être réalisée par les agents communaux.

\*Locations salle polyvalente : La demande par un particulier pour le samedi 18 septembre a été annulée ; restent les dates des 17 octobre pour une soirée dansant organisée par le Club des Aînés, le 22 octobre, pour un spectacle de la Communauté de Communes et le 11 novembre pour un spectacle des Rapatonadas, organisé par le Comité des Fêtes.

Prochaines réunions:

- Commission randonnées : Mercredi 13 octobre 2021 à 20h00
- Réunion communication : date à caler avec Madame BROUXEL Claire
- Conseil Municipal : le 12 octobre 2021 à 20h30

Fin de séance. : 23 h 30

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
<del>BROUXEL Claire</del>	Absente excusée
BILBAUT Suzanne	

DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	